

Les relations constituant la définition

Abderrahmane AYAD

(Aboû Fahîma)

Il s'agit précisément d'un type principal de définition appelée : la définition relationnelle. Nous nous y intéresserons en raison des explications qu'elle fournit, chose qui permet de mieux décrire les contenus sémantiques des termes, et de comprendre, ainsi, leur rôle dans le contexte local.

Plusieurs relations sont en usage. Elles consistent à lier le défini, le terme pour notre part, au mot racine duquel le terme est susceptible d'être constitué. De ce fait, l'on trouve tel que les énumère Jacqueline Picoche¹ la *relation du tout à la partie*, tel que dans le mot aileron : extrémité de l'aile d'un oiseau ; une *relation d'appartenance* comme dans feuillet : pour une chose qui a des feuilles ; une *relation antonymique*, qui serait l'équivalent à la négation du mot de base, ainsi impossible : qui n'est pas possible, ou encore sec : sans humidité ; une *relation de similitude* comme dans : coupe-papier : sorte de couteau ; et *relation syntaxique* résultant de la transformation d'une phrase de base, en particulier, transformation de nominalisation comme dans le cas de *explication* : action d'expliquer, ou blancheur : qualité de ce qui est blanc, etc.

Les termes pourraient ainsi être analysés intrinsèquement. Leurs composants même s'ils ne sont pas identifiables d'un point de vue morphologique, ils sont repérables d'un point de vue sémantique.

Publié par : <https://kabyliesounna.com/les-relations-constituant-la-definition/>

¹Picoche J., *Précis de lexicologie française*, Nathan, Paris, 1992, p. 143.